

SSEFS 38

4 rue Voltaire
38320 EYBENS

☎ 04 76 03 11 79 📧 ssefs38@lespepsra.org
Pôle sensoriel PEP SRA

A qui s'adresse le SSEFS 38 ?



Le SSEFS (Service de Soutien à l'Education Familiale et à la Scolarisation) accompagne des enfants du plus jeune âge à 20 ans déficients auditifs. L'orientation par notification au SSEFS est prononcée par la MDA. L'admission est prononcée par la direction du service après un entretien. Le service est ouvert sur la période « année scolaire ».

Composition de l'équipe

Directrice, Directeur adjoint
Coordinatrice de service

Coordonnatrice de parcours-éducatrice spécialisée

Médecin ORL conventionné avec l'hôpital

Assistante sociale

Secrétaire

Psychologue, Neuropsychologue

Enseignante

Codeuse LPC, Interprète LSF

Agent d'entretien

Une logique de partenariat associant les orthophonistes libérales avec conventionnement SSEFS, les établissements scolaires, les organismes sociaux et médico-sociaux, le secteur libéral, sanitaire, d'apprentissage et professionnels, les communes, les associations de parents, le Rectorat, l'Université...



Les missions principales du SSEFS

Assurer un accompagnement individualisé de l'enfant, du jeune, afin de lui permettre dans son parcours :

- De **développer tous ses potentiels** et **soutenir son développement personnel** en milieu ordinaire
- De bénéficier d'un **soutien adapté en aide à la communication**
- De **soutenir sa scolarité, ses études** en lien avec l'Education Nationale ou Services Universitaire et son **orientation professionnelle**
- De **favoriser l'inclusion sociale**, préprofessionnelle, professionnelle et l'accès aux droits : éducation, santé, vie sociale, travail, culture, sport
- D'acquérir un **maximum d'autonomie** dans sa vie quotidienne

Favoriser la participation active de la famille à l'accompagnement de l'enfant/jeune en tant que partenaire.

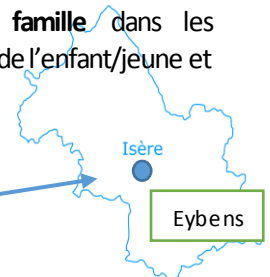
Accompagner et soutenir la famille dans les différentes étapes de l'évolution de l'enfant/jeune et de son projet.

Jours et horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi de
8h30 à 12h30 // 13h30 à 17h

Le vendredi jusqu'à 16h

Zone d'intervention : rayon inférieur à
40 km



SOLIDARITÉ // ÉGALITÉ // CITOYENNETÉ // LAÏCITÉ

www.lespepsra.org

Les
pepsra
SRA
La solidarité en action

Résumé du projet de service

La mission du service, s'inscrit notamment dans le cadre de la loi du 2 janvier 2002 et celle du 11 février 2005. La loi du 21 juillet 2009 HPST, qui clarifie le pilotage des établissements, avec la généralisation des CPOM. Le projet régional de santé ARS Auvergne Rhône Alpes 2018-2028 et le schéma régional de santé ARS Aura 2018-2023.

Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) 2019-2023 signé en janvier 2019 entre l'association des PEP Sud Rhône Alpes et l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Dans le but d'une inclusion sociale, le SSEFS 38 (Service de Soutien à l'Education Familiale et à la Scolarisation) offre aux enfants, jeunes, déficients auditifs et leurs familles des prestations modulaires dans une dimension d'accompagnement global.

Les spécificités du travail du SSEFS 38

Sur la base du projet individuel d'accompagnement co-décidé avec les représentants légaux et évalué périodiquement, des actions sont menées dans les différents lieux de vie de la personne accompagnée avec la prise en compte de la vie familiale, scolaire et sociale.

L'accueil se veut personnalisé, ainsi le SSEFS 38 accueille le jeune, ses représentants légaux et/ou le jeune majeur avec la volonté de modalités d'accompagnement individualisées souples et évolutives dans le temps afin de répondre au mieux aux demandes exprimées et besoins repérés.

L'accompagnement peut être au long cours et les professionnels peuvent intervenir de façon modulaire en fonction des compétences et possibilités de l'enfant, du jeune.

Pour faciliter les relations avec la famille et partenaires, un coordonnateur de parcours est nommé. En lien permanent avec la famille, il garantit la cohérence de la stratégie d'ensemble du projet individuel d'accompagnement co-construit ; en veillant à la disponibilité des ressources, à la mise en lien des compétences et leur articulation, à l'évolution des prestations proposées, aux ajustements et évaluations régulières.

L'équipe du SAAAS-SAFEP est engagée à appliquer dans son travail les principes éthiques de l'association PEP SRA, tels que définis ; dans la charte des droits et libertés de la personne accueillie (Code de l'Action Sociale et des Familles), dans les guides pratiques associatifs de la bientraitance et de la gestion des situations de maltraitance et dans la mise en œuvre les procédures en vigueur.

Engagé dans une démarche qualité continue, le service s'engage dans des actions d'amélioration continue issues des évaluations internes et externes et de la consultation des usagers par le biais des enquêtes de satisfaction.

Le SSEFS financé par la CPAM intervient selon le principe de file active.

Actions individuelles et/ou collectives proposées dans un accompagnement global de la personne avec une visée inclusive au sein de la société

- Surveillance médicale
- Expertise et conseils, sensibilisation autour de la déficience auditive
- Aide à la communication dans la classe (LPC–LSF) et ponctuellement hors de la classe selon le projet de l'enfant, du jeune
- Séance orthophonique avec des praticiens libéraux conventionnés avec le service
- Aide aux démarches des droits de la personne en situation de déficience auditive
- Temps de concertation et de coordination avec les personnes intervenant dans le parcours du jeune
- Soutien dans les démarches d'orientation en lien étroit avec l'Education Nationale
- Soutien à la parentalité
- Accompagnement pédagogique
- Temps éducatif individuel ou collectif

- Soutien psychologique ponctuel ou régulier
- Groupes de parole, ateliers par thématiques
- Interventions de sensibilisation « Comment agir avec une personne déficiente auditive »
- Après la sortie du service (CASF) : un appui, au jeune et à sa famille en lien avec les services administratifs et sociaux compétents, dans les démarches nécessaires pour faciliter l'inclusion sociale et professionnelle.

Schéma synthétique des objectifs dans une dynamique de parcours



Le SSEFS, SESSAD spécialiste, véritable ressource sur le territoire s'inscrit en complémentarité des acteurs intervenant dans la dynamique du projet de vie de la personne accompagnée, avec des ressources techniques et humaines, dans le respect des principes déontologiques et éthiques.